

## RESUME DU DOCUMENT

### MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE :

- l'apport par le groupe MMA de la pleine propriété de 7 immeubles à usage principal de logements à Foncière Développement Logements, l'émission de 4 083 331 actions nouvelles Foncière Développement Logements en rémunération et leur admission aux négociations sur Euronext Paris
- l'apport par Predica de 100% des parts sociales des SCI IMEFA 46 et SCI IMEFA 95 (et d'une créance de compte courant d'associé détenue dans les livres de la SCI IMEFA 95) à Foncière Développement Logements, l'émission de 1 633 748 actions nouvelles Foncière Développement Logements en rémunération et leur admission aux négociations sur Euronext Paris
- l'apport par Cardif Assurance Vie de la pleine propriété de 2 immeubles à usage de logements à Foncière Développement Logements, l'émission de 826 888 actions nouvelles Foncière Développement Logements en rémunération et leur admission aux négociations sur Euronext Paris

L'avis de réunion de l'assemblée générale extraordinaire de Foncière Développement Logements a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires le 13 novembre 2009.

Le Document incorpore par référence le document de référence de Foncière Développement Logements déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1<sup>er</sup> avril 2009 sous le numéro D.09-0183, ainsi que son actualisation déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 septembre 2009 sous le numéro D.09-0183-A01 (le « **Document de Référence** »).

Le Document est mis à la disposition des actionnaires au siège social de Foncière Développement Logements, situé 30 avenue Kléber, 75116 Paris et peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de Foncière Développement Logements ([www.fdlogements.fr](http://www.fdlogements.fr)).

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Document. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Document. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le document est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du document avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du document.

## 1. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité de la société

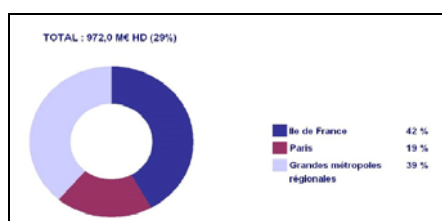
Foncière Développement Logements, société anonyme de droit français (« **FDL** » ou la « **Société** »), est une société dédiée à la détention long terme et à la location d'actifs immobiliers résidentiels.

### Aperçu des activités de la société

FDL est une société foncière dédiée à la détention long terme et à la location d'actifs résidentiels dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris (compartiment B), ayant opté pour le statut SIIC (Société d'Investissements Immobiliers Cotée).

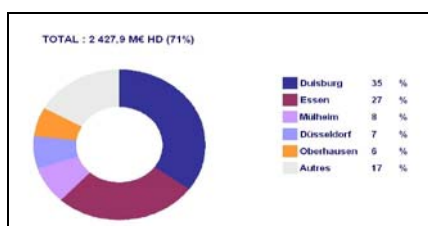
Au 30 juin 2009, elle détenait un patrimoine d'actifs résidentiels, d'une valeur d'expertise supérieure à 3,4 milliards d'euros, dont 71% en Allemagne et 29% en France.

Les actifs de FDL en France (valorisés à 972 millions d'euros au 30 juin 2009) sont répartis de manière équilibrée entre les principales métropoles régionales (57 %), l'Ile de France (33%) et Paris (10 %) en nombre de logements.



En Allemagne, FDL bénéficie d'un vaste parc résidentiel homogène situé en Rhénanie du Nord-Westphalie, historiquement propriété du conglomérat industriel allemand Thyssen-Krupp.

Les 44 470 actifs résidentiels constitutifs du portefeuille allemand de FDL, représentant près de 2,9 millions de m<sup>2</sup>, sont situés dans la métropole Rhin-Ruhr comptant plus de 12 millions d'habitants et faisant partie du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, le plus peuplé d'Allemagne. 64% d'entre eux sont répartis entre les deux grandes villes de Duisburg et d'Essen comptant respectivement 504 000 et 590 000 habitants.



## Informations financières sélectionnées

<b>Compte de résultat consolidé résumé</b>	<b>30 juin 2009</b>	<b>31 décembre 2008</b>	<b>30 juin 2008</b>
<i>En milliers d'euros</i>	<b>IFRS</b>	<b>IFRS</b>	<b>IFRS</b>
Loyers	105 707	212 564	106 357
Produits des activités ordinaires	108 349	218 122	107 972
Résultat opérationnel avant cession et ajustement de la juste valeur des actifs de placement	74 324	146 871	71 867
Résultat opérationnel	45 350	(13 118)	(3 296)
Résultat financier	(74 428)	(206 734)	(3 402)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(29 800)	(193 017)	(56)
Résultat net part du Groupe	(29 416)	(191 172)	279
<b>Bilan consolidé résumé</b>	<b>30 juin 2009</b>	<b>31 décembre 2008</b>	<b>30 juin 2008</b>
<i>En milliers d'euros</i>	<b>IFRS</b>	<b>IFRS</b>	<b>IFRS</b>
<b>Actif</b>			
Actifs non courants	3 296 682	3 368 810	3 582 900
<i>dont Immeubles de Placement</i>	3 239 690	3 319 117	3 435 819
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	191 215	133 657	177 048
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100 709	41 812	47 006
Actifs non courants disponibles à la vente	151 353	147 996	162 623
<b>Total Actif</b>	<b>3 739 959</b>	<b>3 692 275</b>	<b>3 969 577</b>
<b>Passif</b>			
Capitaux propres Groupe	1 088 536	1 181 172	1 373 239
Intérêts minoritaires	26 732	27 575	29 086
Passifs non courants	2 325 271	2 312 251	2 303 665
Passifs courants	299 420	171 277	263 587
<b>Total Passif</b>	<b>3 739 959</b>	<b>3 692 275</b>	<b>3 969 577</b>
<b>Actif Net Réévalué triple net par action (en euros)</b>	<b>19,2</b>	<b>20,7</b>	<b>22,9</b>

### Capitaux propres et endettement consolidés

Conformément aux recommandations du *Committee of European Securities Regulators* (« CESR »), § 127, le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres consolidés, hors résultat de la période, au 30 septembre 2009 non audités du groupe FDL.

<b>Endettement financier net du Groupe consolidé</b>	<i>(en milliers d'euros)</i>
A. Trésorerie	56 803
B. Equivalents de trésorerie (Certificats de dépôt négociables et autres)	
C. Titres de placement (SICAV)	30 656
<b>D. Liquidités (A) + (B) + (C)</b>	<b>87 459</b>
<b>E. Créances financières à court terme</b>	
F. Dettes bancaires à court terme	28 021
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	19 621
H. Autres dettes financières à court terme	239
<b>I. Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)</b>	<b>47 881</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme (I) - (D)</b>	<b>(39 578)</b>
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	2 034 735
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an*	5 934
<b>N. Endettement financier net à moyen et long terme (K) + (L) + (M)</b>	<b>2 040 669</b>
<b>O. Endettement financier net (J) + (N)</b>	<b>2 001 091</b>

\* *Emprunts subventionnés*

<b>Total des dettes financières courantes</b>	<b>47 881</b>
- faisant l'objet de garanties (hypothèques et nantissements)	19 621
- sans garantie	28 260
<b>Total des dettes financières non courantes</b>	<b>2 040 669</b>
- faisant l'objet de garanties (hypothèques et nantissements)	1 980 769
- sans garantie	59 900

*Capitaux propres part du groupe*

<b>Capital social</b>	<b>600 103</b>
<b>Réserve légale</b>	<b>15 224</b>
<b>Autres réserves et primes</b>	<b>505 486</b>
<i>Total</i>	<i>1 120 813</i>

**Déclaration sur le fonds de roulement net**

FDL atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du groupe est suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois à compter de la date de l'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers du Document.

## Résumé des principaux facteurs de risques présentés par l'émetteur et les valeurs mobilières émises

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits au **Chapitre 4** du Document et dans le Document de Référence avant de prendre leur décision d'investissement. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur :

### *Risques afférents aux valeurs mobilières offertes*

Le marché des actions nouvelles pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée.

Le prix d'émission des actions FDL nouvelles de 18 euros est en ligne avec le cours actuel de la Société, étant rappelé que le cours moyen 1 mois à la veille de la date d'annonce des opérations envisagées (soit jusqu'au 29 septembre 2009 inclus) était de 12,7 euros. Depuis la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée de FDL (cf. paragraphe 3.4.2 du Document), soit entre le 6 novembre 2009 et le 30 novembre 2009, le cours moyen de l'action FDL s'établit à 17,7 euros.

Les fluctuations de marché, la conjoncture économique ainsi que les opérations financières en cours pourraient accroître la volatilité des actions de FDL et/ou avoir un impact défavorable sur le cours de l'action.

### *Risques afférents à la Société*

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques suivants qui sont décrits en détail au paragraphe **1.5** du Document de Référence :

- *Les risques liés à l'environnement économique et l'évolution des marchés immobiliers* (l'évolution des valeurs locatives et des taux de capitalisation, l'évolution de l'indice du coût de la construction (l'indice « ICC ») et de l'indice de référence des loyers (l'indice « IRL »)) ;
- *Les risques liés à l'environnement et à la santé* (amiante, états des risques naturels et technologiques (ERNT), installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), lutte contre la légionellose, plomb et saturnisme, termites, pollution des sols) ;
- *Les risques liés à la sécurité* (diagnostic qualité sécurité gaz, ascenseurs, sécurité incendie)
- *Les risques financiers et de marché et instruments financiers* (en ce inclus les risques sur les taux d'intérêt, les risques de liquidité, les risques de change, et les risques sur l'évolution du marché immobilier).

### *Risques liés aux Apports envisagés*

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits au paragraphe **4.2** du Document, liés aux Apports envisagés. En particulier, les patrimoines transférés à la Société sont principalement constitués d'actifs à usage résidentiel situés à Paris et en région parisienne. L'évolution des principaux indicateurs macro-économiques français, et notamment le niveau de croissance économique, les taux d'intérêts, le taux de chômage, le taux de solvabilité et le revenu disponible des ménages, le niveau de consommation, l'indice de référence des loyers (IRL) est ainsi susceptible d'affecter notamment les prix de vente à la découpe des lots des immeubles, le niveau d'activité, les perspectives de valorisation, les revenus locatifs et la valeur du portefeuille immobilier.

Ces risques, l'un de ces risques ou encore d'autres risques actuellement non identifiés par la Société ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du groupe FDL.

## Evolution récente de la situation financière et perspective

Après une année 2007 marquée par un fort développement FDL a fait de l'amélioration de ses résultats opérationnels l'une des priorités de l'année 2008, FDL détient au 30 juin 2009 un patrimoine de 3,4 milliards d'euros.

Le premier semestre 2009, qui a vu la confirmation des bons résultats opérationnels en France, présente des résultats en forte progression, avec un résultat net récurrent par action en hausse de 20% sur un an à 0,54 euro par action. L'ANR triple net s'établit à 19,2 euros par action en baisse de 7,5% sur 6 mois du fait notamment de l'évolution de la valorisation des instruments financiers sur la période.

FDL entend, au travers d'une politique d'acquisition ciblée et d'arbitrages mesurés participer à la consolidation du secteur en France et en Allemagne.

Dans cette perspective, et afin de bénéficier de nouvelles opportunités de développement, FDL a adopté la forme de société anonyme, la transformation de la société ayant été décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 10 novembre 2009.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES OPERATIONS

### Description des Apports

MMA Vie et Immobilière des MMA, sociétés du groupe MMA et partant, du groupe COVEA (compte tenu de l'appartenance du groupe MMA au groupe COVEA), envisagent d'apporter à FDL la pleine et entière propriété de 7 immeubles à usage principal de logements ainsi qu'à usage de bureaux et de commerces en pied d'immeubles, soit un total de 268 logements (les « **Apports MMA** »). Les Apports MMA sont évalués à 73 500 000 euros.

Predica envisage d'apporter à FDL (i) l'intégralité des parts sociales composant le capital des sociétés SCI Imefa 46 et SCI Imefa 95, chacune propriétaire d'un immeuble à usage de logements, soit un total de 83 logements et (ii) une créance de compte courant d'associé détenue par Predica dans les livres de la SCI Imefa 95, d'un montant de 895 055,92 euros (les « **Apports Predica** »). Les Apports Predica sont évalués à 29 407 471,45 euros.

Cardif Assurance Vie envisage d'apporter à FDL la pleine et entière propriété de 2 immeubles à usage de logements, soit un total de 48 logements (les « **Apports Cardif Assurance Vie** »). Les Apports Cardif Assurance Vie sont évalués à 14 884 000 euros.

Les Apports MMA, les Apports Predica et les Apports Cardif Assurance Vie sont ci-après désignés ensemble les « **Apports** ».

### Objectifs des Apports

Les Apports permettraient à FDL de développer son patrimoine en exploitation.

Les Apports Predica et les Apports Cardif Assurance Vie permettraient à Predica et à Cardif Assurance Vie de renforcer ou de maintenir leur niveau de participation dans le capital de FDL.

Les Apports MMA permettraient (i) au groupe MMA d'acquérir une participation dans le capital de FDL et (ii) au groupe COVEA de renforcer sa participation au sein de FDL.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-10 du Code de commerce, Predica et Cardif Assurance Vie, en leur qualité d'actionnaires de FDL, lors de l'assemblée générale extraordinaire de FDL convoquée le 21 décembre 2009 à l'effet d'approuver les Apports, ne participeront pas au vote sur l'évaluation de leurs apports respectifs ; leurs actions ne seront pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité relatif aux résolutions concernées.

<b>Nombre d'actions nouvelles</b>	Emission de 6 543 967 actions FDL nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, dont 4 083 331 actions pour rémunérer les Apports MMA, 1 633 748 actions pour rémunérer les Apports Predica et 826 888 actions pour rémunérer les Apports Cardif Assurance Vie, soit une augmentation de capital d'un montant nominal total de 65 439 670 euros, dont 40 833 310 euros au titre des Apports MMA, 16 337 480 euros au titre des Apports Predica et 8 268 880 euros au titre des Apports Cardif Assurance Vie.
<b>Pourcentage en capital et droits de vote que représentent les actions nouvelles</b>	Sur la base du capital social au 13 novembre 2009, qui s'élevait à 600 103 360 euros représenté par 60 010 336 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, les augmentations du capital social au titre des Apports, d'un montant nominal total de 65 439 670 euros par l'émission de 6 543 967 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, représenteraient globalement 10,90 % du capital social et des droits de vote de FDL à cette date, dont 6,80 % au titre des Apports MMA, 2,72 % au titre des Apports Predica et 1,38 % au titre des Apports Cardif Assurance Vie.
<b>Prix de souscription d'une action FDL émise en rémunération des Apports</b>	18 euros par action, soit une prime d'apport de 8 euros par action.  Ce prix de souscription a été déterminé sur des bases similaires au prix retenu par FDL dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initié sur ses propres titres dans le cadre de son programme de rachat d'actions, du 23 octobre au 5 novembre 2009, et qui s'est traduite par le rachat par FDL de 1 360 023 de ses actions. Les critères de valorisation retenus pour l'appréciation de ce prix d'offre sont plus amplement détaillés au paragraphe <b>3.4.2</b> ci-après.
<b>Valorisation de FDL avant et après les Apports</b>	Sur la base d'une valorisation de l'action FDL à 17,7 euros, soit le cours moyen depuis la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée (cf. paragraphe <b>3.4.2</b> ), la capitalisation boursière de FDL s'élèverait à 1 156 millions d'euros contre 1 040 millions d'euros sur la base du nombre d'actions composant le capital de FDL avant l'émission des actions destinées à rémunérer les Apports.
<b>Contrôle des Apports</b>	Les rapports des commissaires aux apports désignés par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris du 1 <sup>er</sup> octobre 2009 (MM. Pierre Prejean et Bernard Lelarge) figurent en <b>Annexe 1</b> , en <b>Annexe 2</b> et en <b>Annexe 3</b> du Document. La mission des commissaires aux apports était notamment (i) d'apprécier la valeur de chacun des apports et de vérifier que les valeurs relatives attribuées aux apports correspondent au moins à la valeur nominale des actions émises en rémunération de ces apports, et (ii) de vérifier que la valeur attribuée aux actions de la société bénéficiaire des Apports est pertinente et que la rémunération des Apports est équitable.
<b>Conclusion des rapports des commissaires aux apports</b>	Concernant les Apports MMA, les commissaires aux apports ont conclu que <i>« la valeur des apports s'élevant à 73.500.000 € n'est pas surévaluée et, qu'en conséquence, elle est au moins égale au montant des augmentations de capital de la société bénéficiaire des apports, majorées des primes d'apport »</i> et que <i>« les rémunérations proposées pour les apports conduisant à émettre 3.163.331 actions au profit de la société MMA Vie et 920.000 actions au profit de la société Immobilière des MMA sont équitables »</i> .

Concernant les Apports Predica, les commissaires aux apports ont conclu que « la valeur des apports s'élevant à 29.407.471,45 € n'est pas surévaluée et, qu'en conséquence, elle est au moins égale au montant des augmentations de capital de la société bénéficiaire des apports, majorées des primes d'apport » et que « les rémunérations proposées pour les apports conduisant à émettre 1.633.744 actions au profit de la société Predica et 4 actions au profit de la société Diapre Un sont équitables ».

Concernant les Apports Cardif Assurance Vie, les commissaires aux apports ont conclu que « la valeur des apports s'élevant à 14.884.000 € n'est pas surévaluée et, qu'en conséquence, elle est au moins égale au montant des augmentations de capital de la société bénéficiaire des apports, majorées des primes d'apport » et que « les rémunérations proposées pour les apports conduisant à émettre 826.888 actions au profit de la société Cardif Assurance Vie sont équitables ».

**Date de jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ne donneront donc pas droit au dividende ordinaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui pourra être décidé par l'assemblée générale ordinaire réunie en 2010 même si ce dividende devait être en tout ou en partie prélevé sur les réserves ou primes de la Société. Sous cette réserve, elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes.

**Existence d'une garantie**

Néant.

**Produit brut des émissions**

Le produit brut total des émissions serait de 117 791 471,45 euros, primes d'émission comprises, dont 73 500 000 euros au titre des Apports MMA, 29 407 471,45 euros au titre des Apports Predica et 14 884 000 euros au titre des Apports Cardif Assurance Vie.

**Admission aux négociations des actions nouvelles**

La date prévue pour l'admission des actions nouvelles aux négociations du marché Euronext Paris est le 23 décembre 2009 pour l'ensemble des Apports. Les actions nouvelles seront inscrites sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la date de mise en paiement du dividende ordinaire dont la distribution pourra être décidée par l'assemblée générale ordinaire de la Société réunie en 2010 et, à compter de cette date, seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions anciennes de la Société.

**3. EFFETS DES APPORTS**

**Dilution**

*Incidence des émissions sur la quote-part des capitaux propres*

Incidence des Apports sur la quote-part des capitaux propres pour le détenteur d'une action FDL préalablement aux opérations (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2009 et sur la base du nombre d'actions composant le capital de FDL au 13 novembre 2009) :



<i>En euros par action</i>	Quote-part des capitaux propres
<b>Avant émission des actions nouvelles</b>	<b>18,14 €</b>
Après émission des 4 083 331 actions nouvelles au titre des Apports MMA*	18,13 €
Après émission des 1 633 748 actions nouvelles au titre des Apports Predica*	18,14 €
Après émission des 826 888 actions nouvelles au titre des Apports Cardif Assurance Vie*	18,14 €
<b>Total</b> (après émission des 6 543 967 actions nouvelles au titre de l'ensemble des Apports)	<b>18,13 €</b>

\* situation par rapport à la situation de départ (avant émission des actions nouvelles)

*Incidence des émissions sur la situation de l'actionnaire*

Incidence des émissions sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de FDL préalablement aux émissions (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital de FDL au 13 novembre 2009) :

	Participation de l'actionnaire
<b>Avant émission des actions nouvelles</b>	<b>1,00%</b>
Après émission des 4 083 331 actions nouvelles au titre des Apports MMA*	0,94%
Après émission des 1 633 748 actions nouvelles au titre des Apports Predica*	0,97%
Après émission des 826 888 actions nouvelles au titre des Apports Cardif Assurance Vie*	0,99%
<b>Total</b> (après émission des 6 543 967 actions nouvelles au titre de l'ensemble des Apports)	<b>0,90%</b>

\* situation par rapport à la situation de départ (avant émission des actions nouvelles)

**Montant du capital social au 13 novembre 2009**

Au 13 novembre 2009, le capital social s'élevait à 600 103 360 euros divisé en 60 010 336 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même rang.

**Répartition du capital au 13 novembre 2009**

	Actions	% capital	% votes
Groupe Foncière des Régions	22 947 004	38,24	38,24
Groupe Covéa	8 965 176	14,94	14,94
Predica	8 282 176	13,80	13,80
Cardif Assurance Vie	6 863 552	11,44	11,44
Groupe Generali	6 164 456	10,27	10,27
ACM Vie	4 201 488	7,00	7,00
Groupe Banque Populaires	905 440	1,51	1,51
Autodétention**	1 360 023	2,27	2,27
Public	321 021	0,53	0,53
<b>Total</b>	<b>60 010 336</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

**Répartition du capital après réalisation des Apports**

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>% votes</b>
Groupe Foncière des Régions	22 947 004	34,48	34,48
Groupe Covéa*	13 048 507	19,61	19,61
Predica	9 915 924	14,90	14,90
Cardif Assurance Vie	7 690 440	11,56	11,56
Groupe Generali	6 164 456	9,26	9,26
ACM Vie	4 201 488	6,31	6,31
Groupe Banque Populaires	905 440	1,36	1,36
Autodétention**	1 360 023	2,04	2,04
Public	321 021	0,48	0,48
<b>Total</b>	<b>66 554 303</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

\*dont groupe MMA (MMA Vie et Immobilière des MMA) qui détiendrait 6,14 % du capital et des droits de vote de FDL.

\*\* actions privées de droit de vote en assemblée générale

**Engagement de conservation des actions FDL**

Les apporteurs (groupe MMA, Predica, Cardif Assurance Vie) ainsi que les autres actionnaires institutionnels de FDL (groupe Foncière des Régions, groupe Covea, ACM Vie, Generali Vie et le groupe Banques Populaires), représentant globalement 97,2% du capital de FDL, se sont individuellement engagés de manière irrévocable, aux termes de lettres remises à FDL, pendant une période d'un an suivant la date de règlement-livraison des actions émises en rémunération des Apports, sauf accord préalable et écrit de FDL, à ne pas :

- (i) procéder à une quelconque émission, offre, cession ou promesse de cession, des actions FDL qu'ils détiendront à l'issue des Apports (ou d'autres instruments financiers donnant droit à tout ou partie d'actions FDL), ou
- (ii) consentir des options d'achat des actions FDL ni à conclure aucune autre opération ayant un effet économique équivalent.

Il a été toutefois convenu que chacun des actionnaires susvisés sera autorisé, au cours de ladite période d'un an, à transférer tout ou partie des actions FDL sous la forme de cessions hors marché au profit de tout tiers de son choix (à la condition que le tiers concerné prenne, préalablement et sans réserve, les mêmes engagements vis-à-vis de FDL que ceux pris par les actionnaires et visés aux points (i) et (ii) ci-dessus, pour la durée restant à courir de la période d'un an susvisée).

**Caractéristiques de FDL post-Apports**

	<b>Situation de départ</b>	<b>Situation post Apports</b>
Capitaux propres (en milliers d'euros)	1 088 536	1 206 327
Nombre d'actions composant le capital	60 010 336	66 554 303
Nombre d'actions hors autodétention *	58 650 313	65 194 280
Juste valeur des immeubles de placement au 30 juin 2009 (M€)	3 399	3 518
Dette financière brute au 30 juin 2009 (M€)	2 143	2 143
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2009 (M€)	101	101
Recettes locatives 2008 (M€)	214	219

Résultat opérationnel récurrent 2008 (M€)	159	165
Résultat net récurrent part du groupe au 31 décembre 2008 (M€) **	83	88
Résultat net récurrent part du groupe par action au 31 décembre 2008 (€) **	1,42	1,36
Résultat net récurrent part du groupe au 30 juin 2009 (M€) **	40	43
Résultat net récurrent part du groupe par action au 30 juin 2009 (€) **	0,69	0,66

\* 1 360 023 actions autodétenues à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée (cf. paragraphe 3.4.2 du Document)

\*\* retraité de l'impact de l'offre publique d'achat simplifiée sur le résultat net récurrent

#### 4. MODALITES PRATIQUES

<b>Calendrier indicatif</b>	Signature des traités d'apport relatifs aux Apports MMA	6 novembre 2009
	Signature des traités d'apport relatifs aux Apports Predica	9 novembre 2009
	Signature des traités d'apport relatifs aux Apports Cardiff Assurance Vie	10 novembre 2009
	Publication au BALO de l'avis de réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2009	13 novembre 2009
	Enregistrement par l'AMF du Document	3 décembre 2009
	Publication au BALO et dans un journal d'annonces légales de l'avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2009	4 décembre 2009
	Assemblée générale extraordinaire approuvant les Apports et constatant la réalisation définitive des augmentations de capital et l'émission d'actions nouvelles en rémunération des Apports	21 décembre 2009
	Publication de l'avis Euronext d'admission des actions nouvelles émises en rémunération des Apports	23 décembre 2009
	Cotation des actions nouvelles émises en rémunération des Apports	23 décembre 2009
<b>Mise à disposition du Document</b>	Des exemplaires du Document sont disponibles au siège social de FDL, situé au 30 avenue Kléber, 75116 Paris. Le Document peut également être consulté sur le site Internet de l'AMF ( <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> ) et sur le site Internet de FDL ( <a href="http://www.fdllogements.fr">www.fdllogements.fr</a> ).	
<b>Contact Investisseurs</b>	Madame Marjolaine Alquier Secrétaire Général 30 avenue Kléber, 75116 Paris	Téléphone : + 33 1 58 97 51 60 Télécopie : + 33 1 58 97 51 46 E-mail : <a href="mailto:contactfdlogements@fdr.fr">contactfdlogements@fdr.fr</a>